

CONSEIL COMMUNAL
CHESEAUX
PREAVIS No 27/2018

ARRÊTE D'IMPOSITION 2019-2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 – Introduction

L'actuel arrêté d'imposition, valable pour les années 2017-2018, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le présent préavis a pour objet de présenter pour décision au Conseil communal le projet d'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité pour les années 2019-2020.

2 – Bases légales

Conformément à l'art. 4, al. 1, ch. 4 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, il incombe au Conseil communal d'approuver l'arrêté d'imposition.

Conformément à l'article 33 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, l'arrêté d'imposition, dont la durée ne peut pas excéder cinq ans, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat après avoir été adopté par le Conseil communal.

L'article 6 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux précise que l'impôt communal se perçoit en pourcent de l'impôt cantonal de base, qui doit être le même pour :

- L'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

3 – Situation financière de la commune

Rétrospective

Le résultat opérationnel des comptes 2017, qui a été largement supérieur aux prévisions budgétaires annuelles, a permis de dégager une marge d'autofinancement suffisante pour couvrir la totalité des dépenses d'investissements consenties.

Sur la période 2001 à 2017, la marge d'autofinancement dégagée (CHF 66'638 mio) a permis de couvrir la totalité des dépenses nettes d'investissements consenties sur la même période (CHF 59'041 mio), soit un taux de couverture de 112.9%.

Toutefois, cette marge d'autofinancement a été fortement impactée par des recettes fiscales extraordinaires des entreprises de Cheseaux, situation qui ne devrait pas se reproduire à court et moyen terme.

Emprunt et disponibilités

Les dettes à moyen et long terme se montent au 31 août 2018 à CHF 11'500'000 et aucun emprunt à court terme n'est en cours actuellement. Ce montant est en légère diminution depuis les cinq dernières années.

Les bons résultats des années précédentes ont permis de constituer des liquidités de plus de CHF 8 millions qui sont disponibles pour financer de futurs investissements.

Planification financière

La Municipalité a entrepris une démarche visant à estimer les perspectives financières de la commune pour les cinq prochaines années, soit de 2019 à 2023. Les diverses hypothèses ont été choisies de manière à être le plus réaliste possible, notamment en matière de taux du crédit et de progression de l'inflation. Elle tient compte d'une augmentation de la population d'env. 400 habitants d'ici 2022.

Réforme de l'imposition des entreprises

L'impact de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) en 2019 va provoquer une baisse d'environ 2/3 des recettes de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, soit pour notre commune environ CHF 400'000 selon la période fiscale 2017, toutes choses étant égales par ailleurs.

Comme cette réforme n'est pas introduite au niveau fédéral, la hausse d'imposition des entreprises à statuts particuliers et la compensation de la Confédération ne seront pas actives. C'est donc un montant d'env. CHF 50 millions qui ne sera pas compensé pour les communes vaudoises. Une motion a été déposée au Grand Conseil pour obtenir cette compensation. Elle sera probablement traitée par le Grand Conseil en automne.

Péréquation intercommunale et facture sociale

La péréquation intercommunale va également subir des changements, qui tendent à renforcer la solidarité entre les communes.

Il s'agit entre autres des mesures suivantes :

- Suppression de la valeur du point d'impôt écrêté
- Introduction d'un 5^e palier d'écrêtement
- Diminution du taux d'écrêtement
- Augmentation du premier palier de la couche population
- Augmentation du plafond total des dépenses thématiques
- Augmentation du plafond de l'aide.

Notre commune est peu touchée de manière directe par ces mesures, mais elle peut en subir les conséquences par l'effet qu'elles ont sur les autres communes. Cet effet est actuellement difficile à évaluer.

Pour ce qui est de la facture sociale, les projections de son coût, tenant compte des compensations liées à la RIE III (augmentation des subsides à la LaMal, limitation de la charge financière des primes d'assurance maladie à 10% du revenu d'un ménage, etc...) font apparaître au niveau cantonal une augmentation globale de plus de 10% passant de CHF 772 mio en 2018 à CHF 850 mio en 2019.

Plan d'investissement

Le plan d'investissements 2019-2023 prévoit des dépenses pour près de CHF 21 millions. Il ne tient plus compte de l'achat et de l'équipement de la parcelle du Châtelard, montants qui seront pris en charge par notre partenaire promoteur-développeur. Par contre, il prévoit la construction d'un nouveau bâtiment scolaire et des investissements relatifs aux routes et aux canalisations d'égouts.

Constat final

Comme toutes ces dernières années, mais encore plus pour 2019 et 2020, les différents reports de charges des collectivités publiques de droit supérieur sur les communes - facture sociale, péréquation intercommunale et réforme policière - demeurent sources de difficultés importantes en matière de prévisions budgétaires. Toutefois, la tendance va vers une augmentation des charges.

Nous devons faire face ces prochaines années au financement d'importantes dépenses d'investissements, pour, entre autres, répondre à l'augmentation de la population, telles que, la construction de nouvelles infrastructures scolaires, l'adaptation et l'entretien des infrastructures routières, la réfection des canalisations. A côté du financement partiel par les liquidités, il est primordial que notre Commune conserve une marge d'autofinancement suffisante, afin de limiter le recours excessif à l'emprunt.

Pour compenser la diminution de recettes fiscales, conjuguée à la répercussion sur les éléments péréquatifs et ce d'entente avec notre réviseur, nous pourrions cas échéant prélever tout ou partie de la différence constatée sur le fonds de réserve « Correction péréquation intercommunale et facture sociale » qui se monte au 31 décembre 2017 à CHF 1'055'956.-. De plus, l'augmentation prévisible du nombre d'habitants pourrait compenser en partie la perte de recettes fiscales des personnes morales.

Le coefficient d'impôt communal actuel est de 74.5% de l'impôt cantonal de base. Compte tenu de l'analyse financière décrite ci-dessus, la Municipalité propose de maintenir un coefficient d'impôt communal de 74.5% pour les deux prochaines années. Toutefois, si la situation devait diverger de nos estimations et se détériorer, cette proposition pourrait être revue pour l'année 2020.

4 – Proposition pour l'arrêté d'imposition 2019-2020

Le présent arrêté énumère ci-après les contributions que la Municipalité propose de percevoir en 2019 et 2020 à savoir :

1. un impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et un impôt spécial dû par les étrangers au taux de **74.5 %** de l'impôt cantonal de base
2. un impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales, ainsi qu'un impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, au taux de **74.5 %** de l'impôt cantonal de base
3. un impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale totale (100%) des immeubles :
 - Immeubles sis sur le territoire de la commune au taux de **un pour mille**
 - Constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier (art. 20 LICom) au taux de **0.5 pour mille**
4. des droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers à raison de **CHF 0,50 par franc** perçu par l'Etat

5. un impôt sur les successions et les donations, à raison de **CHF 0,50 par franc** perçu par l'Etat en ligne directe ainsi qu'**au même taux** que l'Etat en ligne collatérale et entre non-parents
6. un impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations, à raison de **CHF 0,50 par franc** perçu par l'Etat
7. un impôt sur les chiens à raison de **CHF 100.00 par animal** (maisons foraines **CHF 50.00**)
8. un impôt sur les patentes de tabac, à raison de **CHF 1.00 par franc** perçu par l'Etat.

5 - Conclusion

Comme indiqué, en raison des arguments développés ci-dessus, la Municipalité propose de maintenir le coefficient d'impôt actuel de **74.5%**.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver l'arrêté d'imposition 2019-2020, tel qu'il vous est proposé, et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEaux

- vu le préavis municipal N° 27/2018 du 27 août 2018
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver l'arrêté d'imposition 2019-2020 tel que présenté.

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 août 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Compte Invest.	Préavis No ou année	Libellés	Durée amort. ans	Montant préavis (votés, en cours ou à déposer)	PLANIFICATION DES DEPENSES					Cumul années 2019-2023
					2019	2020	2021	2022	2023	
PLAN D'INVESTISSEMENTS 2019 - 2023										
351.5090.xxxx	2019	Crédit d'étude du nouveau bâtiment scolaire de Derrière la Ville 6	10	150 000.00						150 000.00
351.5030.xxxx	2019	Réfection du clocher de l'église	10	150 000.00						150 000.00
351.5030.xxxx	2020	Remplacement système de verrouillage de porte (Solde)	10	200 000.00	200 000.00					200 000.00
351.5030.xxxx	2020	Crédit de réalisation du nouveau bâtiment scolaire de Derrière la Ville 6	30	13 500 000.00						13 500 000.00
		Divers projets ou opportunités à réaliser	10	500 000.00	100 000.00					500 000.00
		Sous-total "Administration-Domaine et bâtiments"		14 500 000.00	300 000.00	5 100 000.00	8 600 000.00	100 000.00	100 000.00	14 500 000.00
431.5060.xxxx	2019	Remplacements divers véhicules voirie	10	620 000.00	120 000.00					620 000.00
431.5090.xxxx	2019	Réfection de la rue des Pâquis	30	500 000.00	450 000.00					500 000.00
431.5090.xxxx	2019	Chemin Grand-Pré Mon Repos (mobilité douce)	10	130 000.00						130 000.00
431.5090.xxxx	2019	Réfection de l'éclairage public	10	350 000.00	100 000.00					350 000.00
431.5090.xxxx	2019	Prolongation trottoir de la Rte de Morrens	10	100 000.00						100 000.00
431.5090.xxxx	2019	Réfection de la Route d'Yverdon	30	170 000.00	170 000.00					170 000.00
431.5090.xxxx	2019	Assainissement bruit routier (parois anti-bruit)	10	400 000.00	400 000.00					400 000.00
431.5090.xxxx	2020	Réfection de la Rue de la Mèbre	30	550 000.00		550 000.00				550 000.00
431.5090.xxxx	2020	Réfection de la Route de Morrens	30	580 000.00	580 000.00					580 000.00
431.5090.xxxx	2020	Réfection de la Route de Ste-Marie	30	74 000.00		74 000.00				74 000.00
431.5090.xxxx	2020	Travaux modération du trafic et de la vitesse	10	200 000.00	100 000.00					200 000.00
431.5090.xxxx	2021	Travaux d'équipement du PPA Pâquis	30	230 000.00		230 000.00				230 000.00
431.5090.xxxx	2021	Réfection du Chemin de Sorécot	30	300 000.00		300 000.00				300 000.00
431.5090.xxxx	2023	Réfection du Chemin de la Plantaz	30	275 000.00						275 000.00
431.5090.xxxx	2023	Réfection du Chemin du Bouzenet	30	76 000.00						76 000.00
431.5090.xxxx	2023	Réfection du Chemin de Derrière-la-Ville	30	202 000.00						202 000.00
		Sous-total "Travaux"		4 757 000.00	1 350 000.00	1 234 000.00	250 000.00	553 000.00	553 000.00	4 757 000.00
461.5040.xxxx	2019	PGEE - Collecteur Rue du paquis	30	500 000.00	500 000.00					500 000.00
461.5040.xxxx	2019	PGEE - Collecteur "Au Timonet"	30	160 000.00	160 000.00					160 000.00
461.5040.xxxx	2023	PGEE - Collecteurs EC-EU Rte de Genève 23	30	160 000.00						160 000.00
		PGEE - Collecteurs divers - Rénovations	30	500 000.00	100 000.00					500 000.00
		Sous-total "Réseau égouts et épuration"		1 320 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	260 000.00	1 320 000.00
		Total Plan d'investissements 2019 - 2023		20 577 000.00	1 750 000.00	6 434 000.00	8 950 000.00	913 000.00	20 577 000.00	